

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2015

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2015

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2015 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Au cours du trimestre, l'actif de SICAV SECURITY a été employé en des liquidités et quasi liquidités à des taux se situant en dépassement de la limite de 20% fixée par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la Sicav.

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-06-2015, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 27 Juillet 2015

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE au 30-06-2015
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres		863 467	926 694	877 919
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	292 011	263 620	271 123
Obligations et valeurs assimilées	3.2	571 456	663 074	606 796
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		235 244	145 876	221 093
Placements monétaires	3.4	220 979	110 544	216 023
Disponibilités		14 265	35 332	5 070
AC3 - Créances d'exploitation		-	520	-
Total Actif		1 098 711	1 073 090	1 099 012
<u>PASSIF</u>				
PA1 - Opérateurs créditeurs	3.6	1 063	1 033	1 111
PA2 - Autres créditeurs divers	3.7	270	262	258
Total Passif		1 333	1 295	1 369
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3.8	1 080 470	1 055 041	1 068 574
CP2 - Sommes distribuables		16 908	16 754	29 069
Sommes distribuables des exercices antérieurs		46	36	36
Sommes distribuables de la période		16 862	16 718	29 033
Actif Net		1 097 378	1 071 795	1 097 643
Total Passif et Actif Net		1 098 711	1 073 090	1 099 012

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2015 au 30-06-2015

		Période du 01-04-15 au 30-06-15	Période du 01-01-15 au 30-06-15	Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Exercice clos le 31-12-14	
PR1	Revenus du portefeuille titres	3.3	11 689	18 951	13 004	19 705	35 681
	Dividendes		4 239	4 239	5 923	5 923	6 723
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 450	14 712	7 081	13 782	28 958
PR2	Revenus des placements monétaires	3.5	2 579	5 045	1 580	3 621	7 368
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		14 268	23 996	14 584	23 326	43 049
CH1	Charges de gestion des placements	3.9	(3 268)	(6 490)	(3 120)	(6 203)	(12 626)
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		11 000	17 506	11 464	17 123	30 423
CH2	Autres charges	3.10	(315)	(612)	(303)	(586)	(1 385)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		10 685	16 894	11 161	16 537	29 038
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		(15)	(32)	199	181	(5)
	SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		10 670	16 862	11 360	16 718	29 033
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		15	32	(199)	(181)	5
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		11 198	16 297	3 150	8 443	39 670
	Frais de négociation de titres		-	-	(9)	(9)	(145)
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		504	504	1 014	1 014	(8 451)
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		22 387	33 695	15 316	25 985	60 112

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2015 au 30-06-2015
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-04-15 au 30-06-15	Période du 01-01-15 au 30-06-15	Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Exercice clos le 31-12-14
AN1 <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	22 387	33 695	15 316	25 985	60 112
Résultat d'exploitation	10 685	16 894	11 161	16 537	29 038
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	11 198	16 297	3 150	8 443	39 670
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	504	504	1 014	1 014	(8 451)
Frais de négociation de titres	-	-	(9)	(9)	(145)
AN2 <u>Distribution de dividendes</u>	(28 890)	(28 890)	(25 752)	(25 752)	(25 752)
AN3 <u>Transactions sur le capital</u>	(2 029)	(5 070)	22 338	18 013	9 734
a / Souscriptions	4 425	29 453	31 660	31 660	56 976
Capital	4 229	28 517	31 064	31 064	55 068
Régularisation des sommes non distribuables	52	106	144	144	800
Régularisation des sommes distribuables	144	830	452	452	1 108
b / Rachats	(6 454)	(34 523)	(9 322)	(13 647)	(47 242)
Capital	(6 151)	(33 364)	(9 008)	(13 194)	(45 182)
Régularisation des sommes non distribuables	(92)	(164)	(23)	(40)	(804)
Régularisation des sommes distribuables	(211)	(995)	(291)	(413)	(1 256)
Variation de l'actif net	(8 532)	(265)	11 902	18 246	44 094
AN4 <u>Actif net</u>					
Début de période	1 105 910	1 097 643	1 059 893	1 053 549	1 053 549
Fin de période	1 097 378	1 097 378	1 071 795	1 071 795	1 097 643
AN5 <u>Nombre d'actions</u>					
Début de période	63 751	63 926	63 059	63 317	63 317
Fin de période	63 636	63 636	64 418	64 418	63 926
Valeur liquidative	17,245	17,245	16,638	16,638	17,171
AN6 <u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	8,13%	6,20%	5,70%	4,94%	5,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30-06-2015
(exprimés en dinar Tunisien)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2015 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, à leur valeur de marché.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30-06-2015 un montant de 292 011 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2015	% de l'actif net
Actions	18 175	96 817	237 688	21,66%
Banque de Tunisie	2 000	3 601	21 016	1,92%
CEREALIS	1 830	12 353	10 714	0,98%
ENNAKL	2 000	21 400	22 640	2,06%
Magasin Général	875	6 181	25 944	2,36%
MONOPRIX	1 800	5 092	28 800	2,62%
MONOPRIX DA 2015	1 800	1 019	5 400	0,49%
ONE TECH	4 000	26 000	28 792	2,62%
SFBT	3 020	11 611	80 060	7,30%
UIB	850	9 560	14 322	1,31%
Titres OPCVM	531	54 721	54 323	4,95%
CAP OBLIG SICAV	531	54 721	54 323	4,95%
Total	18 706	151 538	292 011	26,61%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 2^{ème} trimestre 2015 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/12/2014	Acquisition	Remboursement ou cession	Cout d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31/03/2015
Actions	17 704	1 037	1 019	1 019	-	17 722
MONOPRIX*	6 111	-	1 019	1 019	-	5 092
MONOPRIX DA 2015*	-	1 019	-	-	-	1 019
SFBT	11 593	18	-	-	-	11 611
Titres OPCVM	54 143	29 156	29 082	28 578	504	54 721
CAP OBLIG SICAV	54 143	29 156	29 082	28 578	504	54 721
Total	71 847	30 193	30 101	29 597	504	72 43

*Détachement de droit d'attribution

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30-06-2015 un montant de 571 456 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2015	% de l'actif net
Emprunts des sociétés :	5 200	364 000	374 089	34,09%
ATL 2013-2	600	60 000	62 159	5,66%
Attijari Leasing 2015	1 000	100 000	101 167	9,22%
BTK 2012/1	700	50 000	51 575	4,70%
CHO COMPANY 2009	600	37 500	38 378	3,50%
CIL 2010/1	1 000	20 000	20 774	1,89%
HL 2013/2	300	24 000	24 466	2,23%
UIB 2009/1	500	37 500	39 178	3,57%
UIB 2011/1	500	35 000	36 392	3,32%
Emprunts d'état :	1 100	195 850	197 367	17,99%
BTA 5,5% MARS 2019	100	95 850	97 200	8,86%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	100 000	100 167	9,13%
TOTAL	6 300	559 850	571 456	52,07%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des emprunts des sociétés au cours du 2^{ème} trimestre 2015 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31-03-2015	Acquisition	Remboursement ou cession	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 30-06-2015
Emprunts de sociétés	26 000	-	26 000	-	-
HL 2010/1	26 000	-	26 000	-	-
Total	26 000	-	26 000	-	-

3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 11 689 DT pour la période allant du 01-04-2015 au 30-06-2015 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2015 au 30-06-2015	Période du 01-01-2015 au 30-06-2015	Période du 01-04-2014 au 30-06-2014	Période du 01-01-2014 au 30-06-2014	Exercice clos le 31-12-2014
Revenus des actions (dividendes)	4 239	4 239	5 923	5 923	6 723
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 450	14 712	7 081	13 782	28 958
Total	11 689	18 951	13 004	19 705	35 681

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30-06-2015 à 220 979 DT et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2015	% de l'actif net
PLT 29072015 5,6% ATB	100	100 000	100 773	9,18%
PLT 02092015 5,6% ATB	60	60 000	60 199	5,49%
PLT 29092015 5,6% ATB	60	60 000	60 007	5,47%
Total	220	220 000	220 979	20,14%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2 579 DT pour la période allant du 01-04-2015 au 30-06-2015 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du deuxième trimestre 2015 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2015 au 30-06-2015	Période du 01-01-2015 au 30-06-2015	Période du 01-04-2014 au 30-06-2014	Période du 01-01-2014 au 30-06-2014	Exercice clos le 31-12-2014
Revenus des placements à terme	2 579	5 045	1 580	3 621	7 368
Total	2 579	5 045	1 580	3 621	7 368

3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1 063 DT au 30-06-2015 contre 1 033 DT au 30-06-2014.

3.7- Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source.

Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30-06-2015	Valeur au 30-06-2014	Valeur au 31-12-2014
TCL	12	16	9
Retenue à la source	168	158	156
Redevance CMF	90	88	93
Total	270	262	258

3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à -8 532 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	9 741
Variation de la part Revenu	(18 273)
Variation de l'Actif Net	(8 532)

Les mouvements sur le capital au cours du 2^{ème} trimestre 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 01-04-2015

Montant:	1 070 730
Nombre de titres:	63 751
Nombre d'actionnaires :	50

Souscriptions réalisées

Montant:	4 229
Nombre de titres émis:	253
Nombre d'actionnaires nouveaux :	1

Rachats effectués

Montant:	(6 151)
Nombre de titres rachetés:	368
Nombre d'actionnaires sortant:	1

Capital au 30-06-2015

Montant:	1 068 808 *
Nombre de titres:	63 636
Nombre d'actionnaires :	50

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-04-2015. La valeur du capital en fin de la période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-04-2015 au 30-06-2015).

Ainsi la valeur du capital en fin de la période est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début de période	1 068 808
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 198
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	504
Frais de négociation de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables de la période	(40)
Capital au 30-06-2015	1 080 470

3.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2015 au 30-06-2015	Période du 01-01-2015 au 30-06-2015	Période du 01-04-2014 au 30-06-2014	Période du 01-01-2014 au 30-06-2014	Exercice clos le 31-12-2014
Frais de Gestion	3 268	6 490	3 120	6 203	12 626
Total	3 268	6 490	3 120	6 203	12 626

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du deuxième trimestre 2015 s'élève à 3 268 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

3.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL et aux autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01-04-2015 au 30-06-2015	Période du 01-01-2015 au 30-06-2015	Période du 01-04-2014 au 30-06-2014	Période du 01-01-2014 au 30-06-2014	Exercice clos le 31-12-2014
Redevance CMF	277	550	265	526	1 070
TCL	38	62	37	59	111
Autres impôts et taxes	-	-	-	-	200
Autres charges	-	-	1	1	4
Total	315	612	303	586	1 385